

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSE

Art.(I)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		0,00	0,00	0,00	0,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (Remboursements)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
Transfert entre sections = C + D		0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises / autofinancement antérieur (C)		0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13915	Reprise subventions Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00
13916	Reprise subventions Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00
13917	Reprise subventions Budget communautaire et Fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Reprise subventions Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	0,00	0,00	0,00	0,00
139111	Reprise subvention Agence de l'Eau	0,00	0,00	0,00	0,00
139118	Reprise subvention Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Reprise subventions Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Reprise subventions Département	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTE

Art.(I)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = H+J+K		35 000,00	30 794,38	0,00	4 205,62
Ressources propres externes (H)		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre sections (K)		35 000,00	30 794,38	0,00	4 205,62
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	2 287,71	0,00	2 712,29
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
281562	Service d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
281355	Bâtiments administratif	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
281561	Service de distrib eau potable	0,00	0,00	0,00	0,00
4818	Charge à étaler	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
28051	Logiciels	5 000,00	3 506,67	0,00	1 493,33
Virement de la sect. exploitation (K)		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) - Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	0,00
R001	Excédent d'investissement reporté	32 616,87
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

	Montant
Dépenses financières (I) + D 001	0,00
Recettes financières (III) + R 001 + R 1064 + R 1068	63 411,25
Solde (recettes - dépenses)	(1) 63 411,25
Solde net hors charges transférées (D) (2)	(1) 63 411,25

(1) . Indiquer le signe algébrique

(2) . Ces charges pouvant être financées par emprunt

AR-Sous-Préfecture de Point à Pitre

Acte certifié exécutoire

971-903001121-20250711-4-DE

Réception par le préfet : 11-07-2025

Publication le : 14-07-2025

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : .../.../....

Présenté par le (1),

A .le

$$\text{Le} \quad (1),$$

Délibéré par (2), Réuni en session

A .le

Les membres

Certifié exécutoire par le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A le .../.../...

AR-Sous-Préfecture de Point à Pitre

Acte certifié exécutoire

971-903001121-20250711-4-DE

Réception par le préfet : 11-07-2025

Publication le : 14-07-2025

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...

ANNEXES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2024	Montant des tirages 2024	Montant des remboursements 2024		Encours restant dû au 31/12/2024
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B69/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 164

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
CGP176401	Agence Française de Développement	04/04/2022	04/04/2022	30/04/2025	250 000,00	F	Taux fixe à 3,38 %	3,380	3,409	EUR	S	P	O	A-1
065534	CARISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/04/2022	04/04/2022	30/04/2025	250 000,00	F	Taux fixe à 3,38 %	3,380	3,409	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dotations pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					500 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fixe, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2024										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2024 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				250 000,00					0,00	8 450,00	1 408,33
1641 Emprunts en euros (Total)				250 000,00					0,00	8 450,00	1 408,33
CGP176401	N		A-1	125 000,00	6,83	F	Taux fixe à 3,38 %	3,371	0,00	4 225,00	704,17
065534	N		A-1	125 000,00	6,83	F	Taux fixe à 3,38 %	3,371	0,00	4 225,00	704,17
1643 Emprunts en devises (Total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (6)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)											
1676 Autres emprunts et dettes (Total)											
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)											
1681 Autres emprunts (Total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)											
1687 Autres dettes (Total)											
Total général		0,00		250 000,00					0,00	8 450,00	0,00

(6) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2024 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAU	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A')														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2024 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2024 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plateforme (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 cap (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers. (de 1 à 6).
- 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre des indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 31/12/2024.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	250 000 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES											IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											A1.5		
A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Reference de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2024	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (changement de taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, collar, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								A1.5	
A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

27/06/2025 14:34

7 / 10

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital refinancé	Durée initiale	Périodicité des remboursements (3)	Caractéristiques du taux			Coût de dette (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Fréquence de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au 01/06																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au 01/06																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt agacé d'un débaissement décrit dans la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 01/06 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts à refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il s'agit de refinancer.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuels ; T : trimestriels ; M : mensuels ; B : bi-mensuels ; Q : trimestriels ; X : autres.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (gris à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'annuité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il s'agit de refinancer.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de dette uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts auxiliaires dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66112.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																			
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2024	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES			A1.8
A1.8 - AUTRES DETTES			
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

